

### 1. Le reclassement (La situation est jugée au 1<sup>er</sup> septembre)

#### CPE : RECLASSEMENT DU GRADE HORS CLASSE AU GRADE CLASSE EXCEPTIONNELLE

Échelon HCL	Ancienneté dans l'échelon actuel	Indice HCL	Salaire net par mois*	Échelon CE	Conservation de l'ancienneté dans le nouvel échelon	Indice CE au 01/09 prochain	Salaire net par mois*	Incidence financière nette au 01/09 prochain*
5	moins de 2 ans et 6 mois	768	3 168.44 €	3	oui	780	3 215.35 €	<b>+46,91 €</b>
5	2 ans et 6 mois ou plus	768	3 168.44 €	4	non	835	3 430.24 €	<b>+261,80 €</b>
6		811	3 336.46 €	4	non	835	3 430.24 €	<b>+93,78 €</b>
7		826	3 395.07 €	4	oui	835	3 430.24 €	<b>+35,17 €</b>

\* Indemnité forfaitaire incluse et hors PSC et indemnité compensatrice de la CSG.

### 2. Les rythmes de changement d'échelon (classe exceptionnelle, le passage est automatique selon le tableau ci-dessous.)

Échelon	1 vers 2	2 vers 3	3 vers 4	4 vers 5
Durée	2 ans	2 ans	2 ans et 6 mois	3 ans

### 3. Échelon 5 de la classe exceptionnelle

Échelon 5	Indice	Salaire net par mois*	Durée
HEA1	895	3 664.67 €	1 an
HEA2	930	3 801.42 €	1 an
HEA3	977	3 985.05 €	---